



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)**  
**Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 2 Droit amphi 2 est ainsi constitué pour le 2ème semestre de l'année universitaire 2020-2021

**Président(e) : Sophie MONNIER**

**Membres :**

Nathalie BESOMBES  
Marie-Claire BONDEAU  
Cécile CASEAU-ROCHE  
Vincent CUISINIER  
Alexandra GOUJON  
Emmanuelle JUEN  
Aurélie LAHAIE  
Wilhelmine LAMBERT  
Elina LEMAIRE  
Alexis MAGES  
Marine MOULIN  
Franck PETIT

Bernard QUIRINY  
Florian REVERCHON  
Murielle ROLENGA  
Jean-François ROULOT  
Damien SKOWRONEK  
Claire SOURZAT  
Audrey THIBAUT  
Hélène TOURARD  
Alexandre VALVERDE  
Jean-Baptiste WALTER  
Jean-Marie ZAEPFEL

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le lundi 8 mars 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP

Alexis MAGES